

Une décision inadmissible de la préfecture d'Indre-et-Loire

Destruction de plusieurs centaines de dossiers de demandes de régularisation

Les associations d'aide aux migrants ont appris avec stupeur que les dossiers déposés avant mai 2023 étaient tous remis au rebut et considérés comme étant des refus implicites.

Jusqu'à il y a encore 3 semaines, la réponse de la préfecture était : « attendez, votre dossier sera examiné mais il y a 12 mois d'attente ».

Cette décision a été prise sans informer les associations qui accompagnent le dépôt de ces dossiers, et sans prendre en compte les demandes qui avaient été formulées précédemment de tenir les associations au courant

de toutes modifications des règles décidées par la préfecture.

À notre connaissance, certains de ces refus implicites concernent les demandes de titre de séjour de droit, et sont susceptibles d'introduire des ruptures dans l'accès aux droits, exemple : mineurs arrivés avant l'âge de 13 ans et devenant majeurs ; ascendants de français pris en charge par ce dernier ; etc.

Par ailleurs, le choix de ne pas délivrer des récépissés de dépôt aux demandes de titre de séjour, contrairement à la loi, a plusieurs conséquences notamment l'absence de preuves lors d'un contrôle de police et le refus des Centre de Formation des Apprentis d'inscrire des jeunes et donc le refus de signer un contrat d'apprentissage.

L'exigence d'un timbre fiscal de 50 € joint à la demande de titre de séjour pour que celle-ci soit examinée, alors que l'engagement d'examen n'est pas respecté par ces refus implicites, constituent une somme énorme du fait du nombre de dossiers concernés et ceci au détriment de personnes précaires.

La mise au rebut des demandes sur 8 mois (octobre 2022 à mai 2023) ne résout pas le problème des retards des traitements des dossiers, puisque ceux en attente de traitement depuis juin 2023 à octobre 2023 ont déjà dépassés les 4 mois de refus implicites. Quelles sont les nouvelles règles que la préfecture met en place à l'issue des 4 mois sans réponse, peut-on considérer qu'il s'agit d'un refus implicite et donc possibilité de saisir le tribunal administratif comme l'indique la loi ?

De manière générale en Indre-et-Loire la maltraitance vis à vis des migrants par les services de l'État est à son comble. Depuis quelque temps le nombre d'Obligation à Quitter le Territoire Français a augmenté de manière considérable. Le mépris affiché à l'accueil de la préfecture par certains employés est insupportable.

Patrick & Hergé, bénévoles à la TJM



Ubu en Afrique

Emmaüs 100 pour 1 a organisé samedi 21 octobre dernier la venue du Théâtre du Tiroir pour jouer devant nous *Ubu en Afrique*.

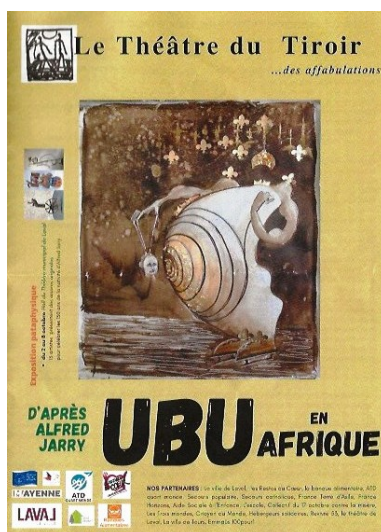
Qui est le Théâtre du Tiroir ? À Laval des migrants réfugiés ou demandeurs d'asile se regroupent pour chanter, danser, se faire entendre... enfin montrer qu'ils vivent dignement malgré la difficulté. Voilà ce qui les pousse à se mettre en scène de manière drôle, tendre et tragique.

Ubu en Afrique dépeint un coup d'état comme dans le texte d'Alfred Jarry. Ce dernier décrit le massacre du roi Venceslas en Pologne, le massacre des nobles, des juges et des financiers. *Ubu en Afrique* décrit la cruauté de la guerre Les coups d'état signifient la fin des institutions, la prison ou l'exil pour des milliers de personnes. La mise en scène alterne

des scènes guignolesques rythmées par des chansons et des danses. Les personnages sont d'une grossièreté et d'un pathétique qui empêchent de les prendre au sérieux ? On rit... on s'inquiète... on compatit...

Emmaüs 100 pour 1 repose sur l'idée de 100 personnes qui donnent un peu d'argent chaque mois pendant au moins deux ans pour permettre à une famille à la rue d'être secourue, logée et accompagnée. Le premier objectif est d'accompagner les personnes migrantes déboutées du droit d'asile jusqu'à l'obtention d'un travail, d'un titre de séjour et de la capacité de payer leur loyer. Le deuxième objectif est l'interpellation des pouvoirs publics et des citoyens sur la situation des personnes exilées sans abri aujourd'hui en France.

Nicole, bénévole à la TJM



Femmes migrantes, parcours de combattantes

La Table de Jeanne-Marie participera à la soirée CNP du 14 décembre prochain consacrée aux femmes migrantes. Le débat avec les associations organisatrices permettra de revenir sur les causes de la migration des femmes (les mêmes que celles des hommes auxquelles s'ajoutent des raisons spécifiques telles que l'excision ou les mariages forcés) et sur les dangers qu'elles rencontrent tout au long de leur parcours. Il abordera en particulier le phénomène d'invisibilisation dont elles font l'objet : si le parcours migratoire des femmes est connu et identifié, celles-ci semblent disparaître à leur arrivée dans le pays "d'accueil". Ce processus est-il général ou particulier à la France ? Que cache-t-il, sous couvert de "protection" ? Autant de questions qui seront abordées après la projection du film de Floriane Devigne, *Juste Charity*. Sorti en 2023, le documentaire suit le périple d'une jeune femme nigériane qui, après s'être retrouvée sur les trottoirs de Nantes, a choisi de dénoncer le réseau de proxénètes dont elle était victime et se bat en justice pour faire venir ses deux enfants en France.

aux cinémas Studio, jeudi 14 décembre - 19H45

Festival du partage

À l'occasion de la Journée Mondiale des Pauvres, le Diocèse de Tours organise un grand repas partagé le samedi 11 novembre à l'église Saint-Julien.

Tout le monde peut y participer : la veille en venant cuisiner ou en décorer les lieux ; le jour même à partir de 10H en aidant à dresser les tables ou en apportant des plats salés ou sucrés ; et bien sûr à partir de 12H en partageant le repas collectif.

Contact & renseignements : 06 84 22 37 09 / 06 32 75 15 44



Contactez & soutenez la Table de Jeanne-Marie

☎ 06.88.25.20.96 - ✉ latabladejeannemarie@gmail.com - 📍 65, rue Febvotte, 37000 Tours

Grâce à vos dons, nous pouvons accueillir et aider des familles entières et ranimer la vie en créant du lien.

10€ de don permet d'aider 2 personnes à manger durant 1 année

Vous pouvez faire un don directement sur notre site <https://latabladejeannemarie.org/faire-un-don/>